

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-1**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118109-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118109-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-1

**OBJET :** **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du SMITDUVM

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016/4078 du 28 décembre 2016 portant adhésion des établissements publics territoriaux Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) ;

**VU** les statuts du SMITDUVM ;

**CONSIDERANT** que le SMITDUVM a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés ; que le traitement des déchets ménagers et assimilés comprend le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes, les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent, toute opération nécessaire à la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent au SMITDUVM pour partie de son territoire constitué des communes suivantes : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire 11 titulaires et 11 suppléants ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118109-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE 2 :** **PROCEDE** à l'élection des représentants au comité syndical du SMITDUVM.

**ARTICLE 3 :** **ELIT** comme représentants au comité syndical du SMITDUVM :

Titulaires	Suppléants
Axel URGIN	Martine GARRIGOU-GAUCHERAND
Bruno HELIN	Jean-Philippe BIEN
Sylvie SIMON-DECK	Eric TOLEDANO
Maurice BRAUD	Jean-Edgar CASEL
Julien BOUDIN	France BERNICHI
François VITSE	Catherine DE RASILLY
Régis CHARBONNIER	Teylan TUZLU
Gilles GATINEAU	Sabri MEKRI
Jean-Pierre CHAFFAUD	Jean-Louis POUJOL
Françoise LECOUFLE	Philippe GERBAULT
Bruno CARON	Thierry HEBBRECHT

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118109-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-2**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118153-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118153-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-2

**OBJET :** **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du SMAEP

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral 2019/DRCL/BL/n°5 du 16 janvier 2019 portant modification du périmètre du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de l'Ouest Briard (SMAEP);

**VU** les statuts du SMAEP ;

**CONSIDERANT** que le SMAEP a pour objet l'étude, la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable, l'exploitation et le renforcement de leurs réseaux de distribution d'eau ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent au SMAEP pour partie de son territoire constitué des communes du Plessis Trévisé et de La Queue-en-Brie

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire 4 titulaires ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**ARTICLE 2 :** **PROCEDE** à l'élection des représentants au comité syndical du SMAEP.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118153-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE 3 : ELIT** comme représentants au comité syndical du SMAEP :

- Pascal ROYEZ
- Ronan VILLETTE
- Philippe VIEIRA
- Philippe MOUCHARD

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118153-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-3**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-3
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118154-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118154-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-3

**OBJET :** **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du SEDIF

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral 11075-2017-12-28-001 du 28 décembre 2017 portant adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 des établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine (T5), Paris Terres d'Envol (T7) et Grand Paris Sud Est Avenir (T11) au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF);

**VU** les statuts du SEDIF ;

**CONSIDERANT** que le SEDIF exerce sur son territoire en lieu et place des communes et EPCI adhérents, l'administration et la gestion du service public de l'eau potable comprenant la production et la distribution d'eau potable ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent au SEDIF pour partie de son territoire constitué des communes d'Alfortville et de Chennevières-sur-Marne;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire 2 titulaires et 2 suppléants;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**ARTICLE 2 :** **PROCEDE** à l'élection des représentants au comité syndical du SEDIF

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118154-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

**ARTICLE 3** : ELIT comme représentants au comité syndical du SEDIF :

Titulaires	Suppléants
Luc CARVOUNAS	François VITSE
Richard DELLA MUSSIA	Didier TREMOUREUX

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118154-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-4**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-4
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118155-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118155-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-4**

**OBJET :** **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du syndicat intercommunal à vocation unique des eaux de Santeny-Servon

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** les statuts du syndicat intercommunal à vocation unique des eaux de Santeny-Servon ;

**CONSIDERANT** que le syndicat intercommunal à vocation unique des eaux de Santeny-Servon assure la distribution de l'eau potable ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent au syndicat pour partie de son territoire constitué de la commune de Santeny;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire 2 titulaires ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**ARTICLE 2 :** **PROCEDE** à l'élection des représentants au comité syndical du syndicat intercommunal à vocation unique des eaux de Santeny-Servon.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-4
Identifiant télérmission	094-200058006-20200722-lmc118155-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE 3** : **ELIT** comme représentants au comité syndical du syndicat intercommunal à vocation unique des eaux de Santeny-Servon :

- Vincent BEDU
- Joël DIAS DAS ALMAS

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118155-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-5**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-5
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118165-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-5
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118165-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-5

**OBJET :** **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du SYAGE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2018-PREF-DRCL-259 du 7 juin 2018 fixant la liste des membres du syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

VU les statuts du SyAGE ;

**CONSIDERANT** que le SyAGE exerce en lieu et place des collectivités membres, une ou plusieurs des compétences suivantes : Compétence assainissement eaux usées, Gestion des eaux pluviales, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres (SAGE de l'Yerres) ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent au SyAGE pour partie de son territoire constitué des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes au syndicat territoire constitué de la commune de Santeny;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire 2 titulaires et 2 suppléants au titre de la compétence eau et assainissement parmi lesquels seront désignés 1 titulaire et 1 suppléant pour la compétence mise en œuvre du SAGE;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-5
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118165-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE 2 : PROCÉDE** à l'élection des représentants au comité syndical du SyAGE.

**ARTICLE 3 : ELIT** comme représentants au comité syndical du SyAGE au titre de la compétence « assainissement et eau » :

Titulaires	Suppléant
Nicolas DUCELLIER	Joël DIAS DAS ALMAS
Corinne ANDRE	Nicolas BRAGARD

**ARTICLE 4 : ELIT** comme représentants au comité syndical du SyAGE au titre de la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » :

Titulaires	Suppléant
Nicolas DUCELLIER	Nicolas BRAGARD

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-5
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118165-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-6**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-6
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200722-1mc118156-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-6
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118156-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-6

OBJET : **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du SAF 94

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/978 du 21 mars 2018 portant adhésion de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94) ;

VU les statuts du SAF 94 ;

**CONSIDERANT** que le SAF 94 a pour objet de procéder ou d'apporter son concours à toutes acquisitions immobilières et foncières pour le compte d'une collectivité membre du syndicat et destinées à la constitution de réserves foncières ou devant permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement envisagées par la collectivité membre dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain et de renouvellement urbain, d'opérations de développement et de redynamisation économique ainsi que l'appui aux opérations entrant dans le champ des projets stratégiques départementaux ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire un titulaire et un suppléant ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : PROCEDE** à l'élection des représentants au comité syndical du SAF 94.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-6
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118156-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

**ARTICLE 2** : ELIT comme représentants au comité syndical du SAF 94 :

Titulaire	Suppléant
Vincent BEDU	Carine REBICHON-COHEN

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-6
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118156-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-7**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-7
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118157-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-7
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118157-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-7**

**OBJET :** **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical de Marne vive

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral n°2019-4116 du 23 décembre 2019 portant adhésion de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et de la Métropole du Grand Paris au Syndicat mixte ouvert « Marne Vive » ;

**VU** les statuts de Marne Vive ;

**CONSIDERANT** que Marne Vive a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne Confluence ; qu'il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usagers et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire 4 titulaires et 4 suppléants ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : PROCEDE** à l'élection des représentants au comité syndical de Marne Vive.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-7
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118157-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

**ARTICLE 2** : ELIT comme représentants au comité syndical de Marne Vive :

Titulaires	Suppléants
Bruno HELIN	France BERNICHI
Denis OZTORUN	François VITSE
Jean-Pierre CHAFFAUD	Bruno CARON
Yvan FEMEL	Françoise LECOUFLE

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-7
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118157-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-8**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-8
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200722-1mc118158-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-8
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118158-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-8

OBJET : **Affaires générales** - Election des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical d'Infocom 94

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté n°2017/2228 du 9 juin 2017 du Préfet du Val-de-Marne portant adhésion de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne Infocom 94 ;

VU les statuts d'Infocom 94 ;

**CONSIDERANT** qu'Infocom 94 a pour objet la création et la gestion d'un centre informatique destiné à faciliter l'exercice par les collectivités adhérentes de leurs compétences telles que définies par les lois et règlements en vigueur ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire 2 représentants;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**ARTICLE 2** : **PROCEDE** à l'élection des représentants au comité syndical d'Infocom 94.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-8
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118158-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE 3** : ELIT comme représentants au comité syndical d'Infocom 94 :

- Grégoire VERNY
- Hamza MOKHTARI

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-8
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118158-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-9**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-9
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118161-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-9
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118161-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-9**

**OBJET :** **Affaires générales** - Désignation des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la SPLA GPSEAD

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.2/033-4 du 4 avril 2018 relative aux modifications statutaires de la société publique locale d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir Développement ;

**VU** les statuts de la société publique locale d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir Développement ;

**CONSIDERANT** que la société publique locale d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir Développement (SPLA GPSEAD) comporte, outre le Territoire, 6 communes actionnaires : Boissy-Saint-Léger, Le Plessis-Tréville, La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne, Noisieu et Sucy-en-Brie ;

**CONSIDERANT** que le nombre de représentants au conseil d'administration a été fixé à 18 membres, dont 17 membres désignés par GPSEA, actionnaire majoritaire et un membre désigné par les 6 communes actionnaires réunies en assemblée spéciale ; qu'ainsi, à l'échelle de l'assemblée des actionnaires et du conseil d'administration, soit directement, soit via la représentation de GPSEA, toutes les communes sont représentées dans la gouvernance de la SPLA ; que chacun des conseils municipaux des 6 communes actionnaires de la SPLA doit désigner un membre à l'assemblée générale, et un membre à l'assemblée spéciale ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation d'un membre au sein de l'assemblée générale et de 17 membres au sein du conseil d'administration ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-9
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200722-lmc118161-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE 1** : **DESIGNE** au sein de l'assemblée générale de la société publique locale d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir Développement, Monsieur Laurent CATHALA.

**ARTICLE 2** : **DESIGNE** au sein du conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir Développement :

- Luc CARVOUNAS
- Régis CHARBONNIER
- Patrick DOUET
- Richard DELLA MUSSIA
- Laurent CATHALA
- Martine GARRIGOU-GAUCHERAND
- Bruno CARON
- Jean-Paul FAURE SOULET
- Françoise LECOUFLE
- Yves THOREAU
- Alphonse BOYE
- Yvan FEMEL
- Marie-Christine SEGUI
- Arnaud VEDIE
- Vincent BEDU
- Jean-Pierre CHAFFAUD
- Patrick FARCY

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-9
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118161-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-10**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-10
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200722-1mc118159-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-10
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118159-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

N°CT2020.3/024-10

**OBJET :** **Affaires générales** - Désignation de représentants au sein du comité de sélection et de suivi de l'Investissement Territorial Intégré GPSEA

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/206 du 14 décembre 2016 adoptant la convention entre la Région Ile-de-France et Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre du programme investissements territoriaux intégrés (ITI) des fonds européens 2014-2020 ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), ayant répondu avec succès en 2015 à l'appel à projets INTERRACT'IF 2020, est devenu organisme intermédiaire dit « Investissement Territorial Intégré » (ITI) dans le cadre d'une convention de délégation de tâches signée avec la région Ile-de-France le 18 mai 2017 ; que cette convention confie au Territoire, la gestion du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) ;

**CONSIDERANT** que GPSEA a la responsabilité, jusqu'à fin septembre 2020, sur le périmètre géographique des communes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes d'identifier et de sélectionner des projets pouvant bénéficier de ce soutien financier total de 5 millions d'euros pour cinq axes thématiques du Programme Opérationnel Régional d'Ile-de-France :

- Axe 1 : Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens. (Fonds FEDER)
- Axe 3 : Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi. (Fonds FSE)
- Axe 4 : Favoriser les dynamiques de l'inclusion. (Fonds FSE)
- Axe 6 : Renforcer les facteurs de compétitivité. (Fonds FEDER)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-10
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118159-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

- Axe 8 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en Ile de France. (Fonds FEDER)

**CONSIDERANT** que pour ce faire, GPSEA s'est doté d'une équipe dédiée ITI composée d'agents des directions du développement économique et de la cohésion territoriale, ainsi que d'un comité de sélection et de suivi composé de 12 élus territoriaux ;

**CONSIDERANT** que la cellule ITI analyse d'un point de vue technique l'éligibilité des projets présentés à la stratégie intégrée de développement territorial urbain définie au moment de la candidature de GPSEA et accompagne les porteurs de projets tout au long du processus de financement ;

**CONSIDERANT** que le comité de sélection et de suivi (CSS) de l'ITI GPSEA, composé de 12 membres (dont le Président de GPSEA, Président du CSS de droit avec voix prépondérante, ou son représentant) délibère sur l'opportunité et la pré-sélection des projets inscrits à l'ordre du jour et qu'il se réunit au moins une fois par an ;

**CONSIDERANT** que des projets candidats seront soumis au CSS au mois de septembre 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de procéder au renouvellement des membres du CSS ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-10
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118159-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE**    **DESIGNE** comme représentants au sein du comité de sélection et de suivi  
**UNIQUE** :    de l'Investissement Territorial Intégré GPSEA :

- Joël PESSAQUE
- Patrice DEPRez
- Virginie DOUET-MARCHAL
- Julien BOUDIN
- Claire GASSMANN
- Vincent BEDU
- Jean-Raphaël SESSA
- Bruno KERISIT
- Dominique CARON
- Sophie LE MONNIER
- Jean-Edgar CASEL

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-10
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118159-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-11**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-11
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118162-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-11
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118162-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-11**

**OBJET :** **Affaires générales** - Désignation de représentants au sein de l'association de gestion de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil et du Val-de-Marne

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels sportifs ;

**CONSIDERANT** que la Maison des Arts et de la Culture André Malraux de Créteil et du Val-de-Marne est un équipement culturel qui a été reconnu d'intérêt territorial par délibération du 14 décembre 2016 susvisée ;

**CONSIDERANT** que GPSEA est membre de droit de l'association et est représenté par son Président, ou son représentant, et deux conseillers territoriaux ;

**CONSIDERANT** qu'un conseil d'administration de l'association étant prévu en septembre, il convient de désigner les deux représentants de GPSEA ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-11
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118162-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE**     **DESIGNE** comme représentants au sein de l'association de gestion de la  
**UNIQUE** :     Maison des Arts et de la Culture André Malraux de Créteil et du Val-de-  
Marne :

- Jean-François DUFEU
- Catherine DE RASILLY

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-11
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118162-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-12**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-12
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118163-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-12
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118163-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-12**

**OBJET :** **Affaires générales** - Création de la commission de délégation de services publics. Election des membres

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**CONSIDERANT** qu'en matière de délégations de services publics, la CDSP est appelée à analyser les candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et émettre un avis motivé à l'attention de l'autorité habilitée à signer la convention ;

**CONSIDERANT** que cette dernière engagera ensuite des négociations avec le ou les candidats sélectionnés et soumettra, à son tour à l'attention de l'assemblée délibérante, son avis motivé pour le choix du délégataire ;

**CONSIDERANT** qu'elle est également saisie pour avis sur tout projet d'avenant à un contrat de DSP entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieure à 5% ;

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, cette commission est présidée de droit par le Président, autorité habilitée à signer les conventions, ou son représentant ;

**CONSIDERANT** qu'elle est également composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret ; qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq membres suppléants ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-12
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118163-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020

**ARTICLE 1** : CREE la commission de délégation de services publics.

**ARTICLE 2** : DIT que la durée du mandat des membres est liée à la durée du mandat des membres de l'assemblée délibérante.

**ARTICLE 3** : ELIT les membres de la commission de délégation de services publics :

- Membres titulaires
  - Madame Claire CHAUCHARD ;
  - Monsieur Denis OZTORUN ;
  - Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET ;
  - Monsieur Gilles DAUVERGNE ;
  - Madame Carine REBICHON-COHEN.
  
- Membres suppléants
  - Monsieur Michel WANNIN ;
  - Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD ;
  - Madame Catherine DE RASILLY ;
  - Monsieur Jean-Edgar CASEL ;
  - Monsieur Joël PESSAQUE.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-12
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118163-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-13**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118164-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-13**

**OBJET :** **Affaires générales** - Création de la commission consultative des services publics locaux. Election des membres

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants ayant confié un service public) un tiers par convention de délégation de service public doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui aura notamment vocation à examiner chaque année :

- Le rapport annuel comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public établi par le délégataire ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par les délégataires de service public (excepté pour les communes du territoire adhérentes aux divers syndicats pour la compétence eau potable, ces institutions possédant leur propre CCSPL) ;

**CONSIDERANT** que la CCSPL est également consultée pour avis par le conseil de territoire sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'organe délibérant se prononce ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'organe délibérant ne se prononce ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager.

**CONSIDERANT** que cette commission présidée par le Président, ou son représentant,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **CREE** la commission consultative des services publics locaux.

**ARTICLE 2** : **FIXE** la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

- Un collège d'élus comprenant le Président et seize membres répartis comme suit :
  - Huit représentants titulaires ;
  - Huit représentants suppléants sans fléchage.
  
- Un collège « associations » comprenant un représentant de UFC-Que Choisir et un représentant de l'association CLCV.

**ARTICLE 3** : **DIT** que la durée du mandat des membres est liée à la durée du mandat des membres de l'assemblée délibérante.

**ARTICLE 4** : **ELIT** les membres suivants au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Au sein du collège « élus »

Titulaires	Suppléants
Virginie DOUET-MARCHAL	Ludovic NORMAND
François VITSE	Michel WANNIN
Dominique CARON	Vincent BEDU
Sophie LE MONNIER	Alphonse BOYE
Alexis MARECHAL	Yvan FEMEL
Yves THOREAU	Jean-Pierre CHAFFAUD
Sonia RABA	Gilles DAUVERGNE
Marie-Claude GAY	Arnaud VEDIE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

- Au sein du collège « associations » :
  - Hervé LEROLLE (association CLCV)
  - Guy BASTIEN (association UFC QUE CHOISIR)

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118164-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-14**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-14
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118167-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-14
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118167-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/024-14**

**OBJET :** **Affaires générales** - Création et composition de la commission locale d'évaluation des charges territoriales

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-5, XII ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59, XV, H ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 11 dont le siège est à Créteil ;

**CONSIDERANT** que la dotation acquittée individuellement par chaque commune peut être révisée, après avis de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) ; que cette révision ne peut avoir pour effet de minorer ou de majorer la participation de la commune de plus de 30% du produit de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçu au profit des anciennes intercommunalités en 2015 sur le territoire de la commune, dans la limite de 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune intéressée l'année précédant la révision ;

**CONSIDERANT** que conformément au XII de l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales, la création de cette instance incombe au conseil de territoire qui est chargé d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers ; qu'ensuite, les 16 conseils municipaux doivent délibérer pour désigner nominativement leurs représentants ;

**CONSIDERANT** que la CLECT doit être composée au minimum d'un représentant par commune qui pourrait être suppléé.

**CONSIDERANT** que dans un souci d'équité et de représentativité démographique, il est proposé, comme lors de la précédente mandature, de doter les communes d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant supplémentaires à raison d'un pour 25 000 habitants par tranche complète ;

**CONSIDERANT** que la CLECT élit son président et un vice-président parmi ses membres ; que le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; que le président, ou le vice-président le cas échéant, la préside ; qu'elle peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts ; qu'elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES DEUX TIERS,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-14
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118167-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**ARTICLE 1 :** **CREE** la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).

**ARTICLE 2 :** **FIXE** le nombre de représentants des communes membres de Grand Paris Sud Est Avenir au sein de la CLECT, réparti comme suit :

<b>Communes membres</b>	<b>Nombre de représentants titulaires</b>	<b>Nombres de représentants suppléants</b>
ALFORTVILLE	2	2
BOISSY-SAINT-LEGER	1	1
BONNEUIL-SUR-MARNE	1	1
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	1	1
CRETEIL	4	4
LA QUEUE-EN-BRIE	1	1
LE PLESSIS-TREWISE	1	1
LIMEIL-BREVANNES	2	2
MANDRES-LES-ROSES	1	1
MAROLLES-EN-BRIE	1	1
NOISEAU	1	1
ORMESSON-SUR-MARNE	1	1
PERIGNY	1	1
SANTENY	1	1
SUCY-EN-BRIE	2	2
VILLECRESNES	1	1
	22	22

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-14
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118167-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/07/20
Accusé réception le	23/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/024-14
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118167-DE-1-1